



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5221

Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2020-2022 entre la Ville de Lyon et l'association L'Oasis Sans Souci sise 8 rue Saint Théodore à Lyon 3e

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LEVY Charles-Franck

**SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5221 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE  
D'UNE CONVENTION CADRE 2020-2022 ENTRE LA VILLE  
DE LYON ET L'ASSOCIATION L'OASIS SANS SOUCI SISE  
8 RUE SAINT THEODORE A LYON 3E (DIRECTION DU  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1985, l'association L'Oasis Sans Souci, domiciliée 8, rue Saint-Théodore à Lyon (3<sup>ème</sup> arrondissement) a pour but de proposer et d'organiser l'animation sociale, culturelle, sportive et récréative du quartier Dauphiné Sans-Souci, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. Elle propose à ses adhérents des activités très variées comme, par exemple, l'apprentissage de langues étrangères (trois groupes de huit personnes), des cours d'informatique, des jeux de société, des cours de cuisine, des activités de gymnastique d'entretien, des activités manuelles et artistiques (scrapbooking, décoration...), des sorties culturelles (une sortie par mois) et de l'aide aux devoirs pour les plus jeunes. Ces différentes activités permettent aussi de favoriser le lien social entre les habitants du quartier.

La Ville de Lyon soutient depuis plusieurs années l'association L'Oasis Sans-Souci pour ses actions en direction des habitants du quartier Dauphiné Sans-Souci et reconnaît la pertinence du travail accompli par cette structure.

C'est ainsi que la Ville de Lyon a souhaité apporter son soutien financier à l'association par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 671 euros renouvelée au budget 2020. Par ailleurs, l'association L'Oasis Sans Souci bénéficie de la mise à disposition gratuite de locaux par une convention dont le renouvellement est soumis à votre approbation dans le cadre d'un rapport spécifique.

La convention cadre 2020/2022, soumise à votre approbation et jointe en annexe au présent rapport, fixe, dans la continuité de celle précédemment signée, les engagements de la Ville de Lyon et de l'association L'Oasis Sans Souci, ainsi que les modalités de versement de la subvention de fonctionnement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

**DELIBERE**

- 1- La convention cadre 2020/2022 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association L'Oasis Sans Souci, sise 8 rue Saint-Théodore à Lyon (3<sup>ème</sup> arrondissement), est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention-cadre.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY